



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Question orale

(formulaire de dépôt)

*A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil*

N° de tiré à part : \_\_\_\_\_

Déposé le : \_\_\_\_\_

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 112 LGC** Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

## Titre de la question orale

Comment avoir une liste diversifiée de professionnels de la santé pour les mandats d'experts A.I ?

## Question posée

Comment le canton de Vaud compte-t-il s'assurer d'avoir une liste diversifiée de médecins spécialisés ou autres professionnels de la santé pour octroyer des mandats d'experts A.I.  
En effet, il semble que seuls quelques médecins et entreprises spécialisées acceptent ces mandats.

Nom et prénom de l'auteur :

Wahlen Marion

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :